

Règlement des parents

Mettre un enfant à l'école est un contrat de confiance.

- Les rangs sont formés à 8h30 dans la cour haute, même pour les élèves devant se rendre aux modules. Nous quittons l'enceinte scolaire une fois notre enfant dans son rang et sous la conduite de l'enseignant qui en a la charge. Nous devons être conscients que les retards perturbent le commencement de la journée.
- Pour permettre une sortie des enfants dans de bonnes conditions, nous respectons l'ordre des barrières de sortie : « barrière sortie camionnette » / « barrière sortie parents » ; et nous veillons à bien refermer celles-ci.
- A 15h30, nous attendons dans la cour haute et nous prenons notre enfant. En cas de pluie, nous le reprenons sous le préau.
- Si un souci survient entre deux enfants, nous (parents et/ou autre membre de la famille) ne pouvons, en aucun cas, intervenir personnellement auprès des élèves. Nous nous adressons aux enseignants afin de solutionner le conflit éventuel.
- Nous veillons à ce que notre enfant ait son matériel en ordre.
- Nous signons les avis, le journal de classe, ses travaux et ses bulletins au rythme demandé par le titulaire.
- Nous veillons à ce qu'il participe à toutes les activités prévues par l'école. Nous sommes conscients que les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires et que les élèves ne peuvent en être dispensés que par certificat médical ou, de manière exceptionnelle par un mot écrit des parents.
- Nous encourageons notre enfant dans ses apprentissages, ses initiatives.
- Nous avertissons l'école si notre enfant doit être repris par une autre personne ou s'il y a un changement par rapport à ses habitudes.

- Nous sommes conscients que toute déprédation volontaire de notre enfant demande réparation.
- Nous avertissons avant 9h00 si notre enfant est absent (le jour même) et nous décommandons le repas complet (s'il y est inscrit).
- Nous respectons les consignes et les décisions de l'école tout en sachant que le dialogue est toujours possible et vivement souhaité.
- Nous sommes conscients qu'un enfant malade ne peut en aucun cas fréquenter l'école. Il ne prendra aucun médicament au sein de celle-ci. Il y a lieu de prévenir l'établissement au cas où notre enfant souffrirait d'une maladie contagieuse (voir document du centre de santé donné en début d'année).
- Dans la mesure du possible, nous évitons les rendez-vous chez l'orthodontiste ou un médecin spécialiste durant les heures scolaires.
- Notre enfant entre à l'école, il grandit, nous ne lui mettons plus de langes.
- Nous nous référons au ROI de l'établissement en ce qui concerne le droit à l'image, l'utilisation des réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication.

Vous avez choisi cette école.
GRANDIR est le projet d'une équipe formée par l'ENFANT-Les PARENTS- Les ENSEIGNANTS.
Sans la volonté et la prise de responsabilités de ces trois composantes, le travail ne peut commencer dans de bonnes conditions.
Pour pouvoir s'inscrire dans ce projet d'école et s'y engager avec cœur, votre enfant aura besoin de vous.
Nous pourrons alors ensemble le mener là où il le mérite.